

> **Edito** 1

> **Developpement économique** 2-5

· Parcs d'activités communautaires

> **Petite enfance** 6-7

· Petite enfance, grandes attentes

> **Habitat** 8-9

· Elaboration 2^e PLH

· ADIL

· PASS FONCIER, bilan

> **SCoTAM** 10-11

> **En passant par** 12

· VITRY-SUR-ORNE



Crédit photo : ville de Vitry-sur-Orne

> **Infos pratiques** 13-14

· Les déchèteries communautaires

· La dématérialisation

· Ravalements de façades : Mode d'emploi

· Les partenaires

> **Les rendez-vous culturels** 15-16

Contacts

Site Internet : www.ccpom.fr

Email : ccpom@ccpom.fr

Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas

Tél. 03 87 58 32 32 - Fax. 03 87 67 59 48

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas

Directeur de la publication : Lionel FOURNIER

N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal : 4^e trimestre 2010

Tirage 20 000 exemplaires - A2DV numérique

Imprimé sur papier écologique Norme PEFC

LA PETITE ENFANCE, C'EST PARTI !

Dans un contexte économique et financier particulièrement difficile, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé, au terme d'un long débat en conseil communautaire, de prendre la compétence Petite Enfance.

Nous sommes maintenant entrés dans la phase active de mise en œuvre de ce projet qui va nous permettre de pallier l'insuffisance de l'offre d'accueil constatée sur notre territoire.

Il s'agit d'un véritable plan de rattrapage qui démarra dès la fin de cette année, avec pour ambition, de proposer à l'ensemble des familles, dès 2013, une offre élargie dans le domaine de la petite enfance.

Cette nouvelle offre de service permettra de répondre rapidement aux besoins des familles. Elle concerne simultanément tous les secteurs géographiques du territoire : Clouange pour la Vallée de l'Orne ; Marange-Silvange pour le secteur des côtes de Moselle (Marange-Silvange, Bronvaux, Pierrevillers) ; Sainte-Marie aux-Chênes pour le plateau.

La mise en œuvre de cette compétence permettra donc d'offrir un même service sur l'ensemble du territoire communautaire afin que chaque famille puisse bénéficier d'une offre équivalente quel que soit le lieu où elle habite.

Il y aura, par ailleurs, une extension du réseau d'Assistentes Maternelles d'Amnéville/Rombas à l'ensemble du territoire communautaire afin d'apporter aux parents une offre alternative importante.

La Petite Enfance, c'est parti et c'est du concret pour les futurs usagers.



Crédit photo : ville de Rombas

Lionel FOURNIER

Maire de Rombas

Président de la CCPOM

Vous êtes entrepreneurs, jeunes créateurs, artisans... vous souhaitez acquérir une parcelle ou louer des locaux pour le développement de votre activité ?

C'est possible sur le territoire de la CCPOM.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, APPELEZ LE 03 87 58 32 32



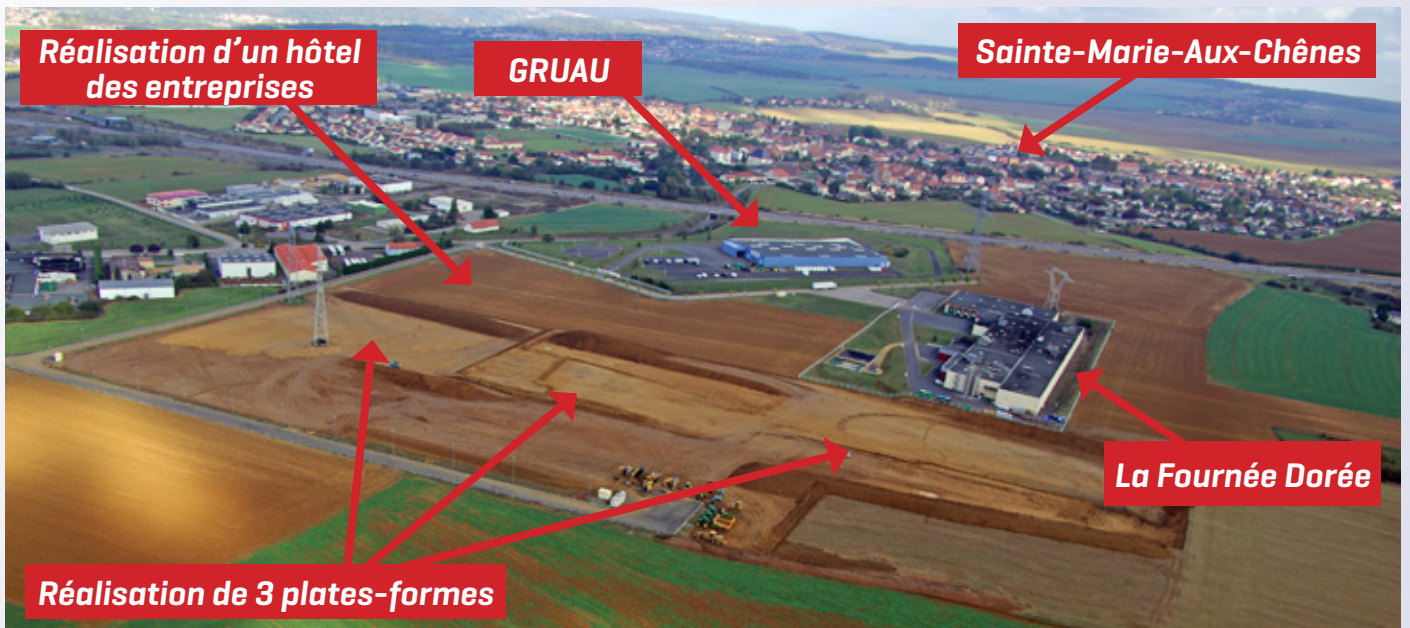
LE BATIMENT D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Vous pouvez louer des cellules au sein du bâtiment d'accueil des entreprises qui se situe sur le parc d'activités communautaire Belle Fontaine. Chaque cellule a une superficie d'environ 300 m² et comprend un bureau, un atelier et deux sanitaires.

LE PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE CHAMPELLE / SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

Le parc d'activités communautaire « Champelle » à Sainte-Marie-Aux-Chênes a fait l'objet de travaux de nivellement en remblais-déblais, afin de pouvoir répondre aux attentes d'entreprises ayant besoin de terrains de grande superficie.

La CCPOM en partenariat avec le Conseil Général de Moselle a aménagé trois plates-formes d'environ 25 000 m² chacune.



Avril 2010



Juin 2010



Octobre 2010



LE PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE BELLE FONTAINE CLOUANGE / ROSSELANGE

*Belle Fontaine s'agrandit avec l'ouverture
de deux enseignes supplémentaires !!!*

LE POINT VERT

Après un démarrage des travaux en avril 2010, le magasin POINT VERT LE JARDIN, jardinerie spécialisée dans les conseils pour l'aménagement, la décoration, et l'entretien du jardin vient d'ouvrir ses portes en octobre sur le parc d'activités communautaire Belle Fontaine.

SECURILOR

La société SECURILOR s'installe également sur le parc d'activités Belle Fontaine. Les travaux de construction d'un centre de contrôle technique automobile et moto ont démarré durant l'été 2010.



Octobre 2010

**DES TERRAINS SONT ENCORE
DISPONIBLES SUR LE PARC D'ACTIVITÉS
COMMUNAUTAIRE «BELLE FONTAINE».
LES PARCELLES, VIABILISÉES, ONT
UNE SUPERFICIE QUI VARIE ENTRE
1 700 M² ET 3 000 M².**

UN HÔTEL DES ENTREPRISES SUR LE PARC D'ACTIVITÉS CHAMPELLE À SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

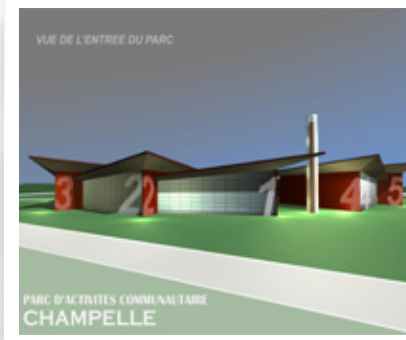
Dans un souci d'anticiper les besoins des entreprises, de renforcer l'attractivité des parcs d'activités en facilitant l'implantation de nouvelles entreprises et d'apporter une nouvelle dynamique économique au territoire avec la création de nouveaux emplois, la Communauté de Communes Pays Orne Moselle a entrepris la construction d'un hôtel des entreprises sur le parc d'activités Champelle situé sur la commune de Sainte-Marie-Aux-Chênes.

Il s'agit de réaliser un bâtiment composé de six cellules d'activités modulables dont quatre cellules d'une superficie de 280 m² et deux de 450 m², soit une superficie totale de 2 020 m². Cet ensemble sera constitué d'une partie «atelier» et d'une autre partie «bureaux». Des espaces verts seront également prévus ainsi que des emplacements de stationnement.

Les travaux ont démarré en septembre 2010, après la réalisation d'un diagnostic archéologique effectué par la DRAC.

Le coût des travaux s'élève à 1 495 000 €HT et a été subventionné par deux co-financeurs :

- Le Conseil Régional, à hauteur de 195 500 €
- Le Conseil Général, à hauteur de 549 000 €

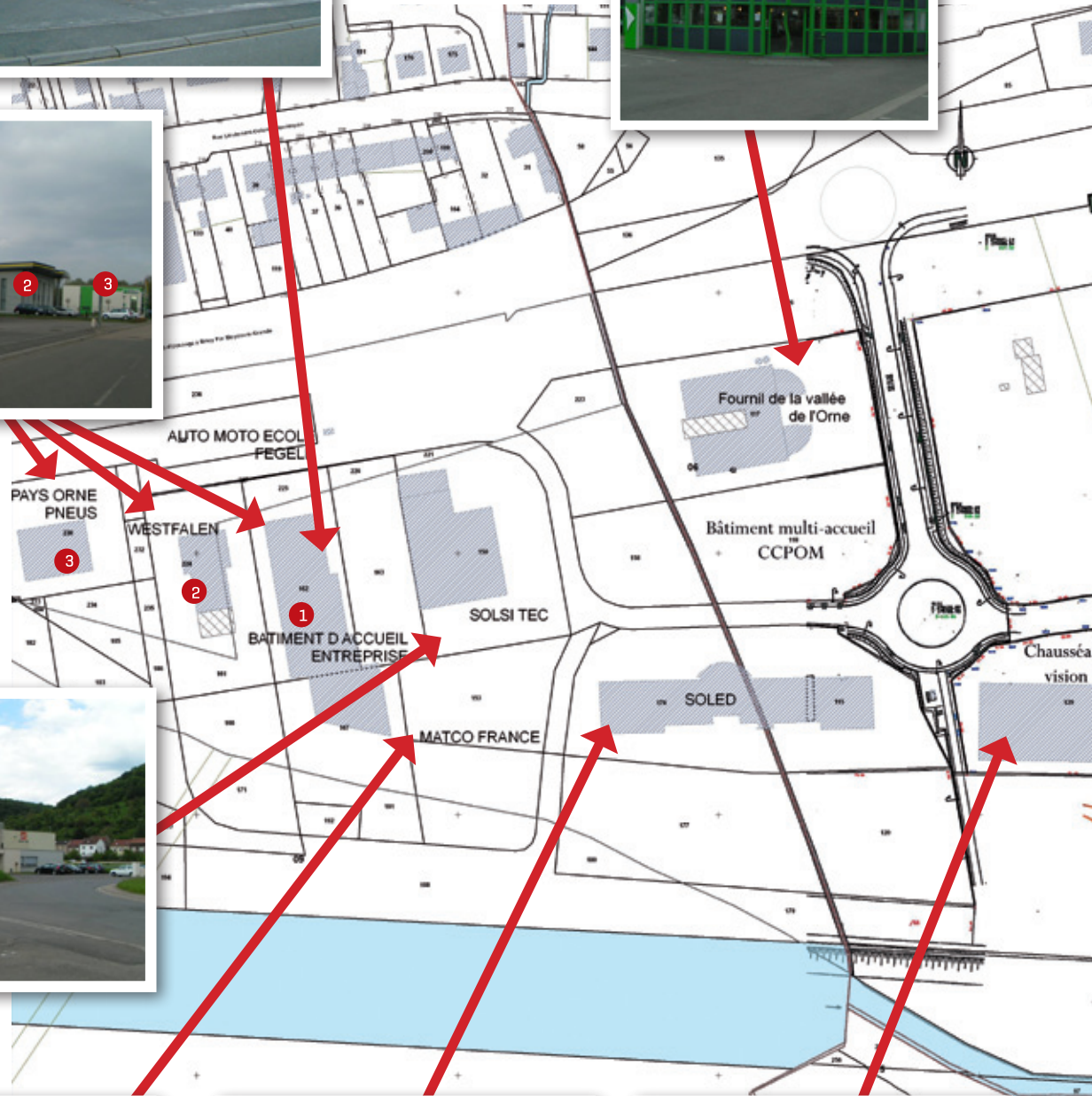


Projet réalisé
par le bureau d'études

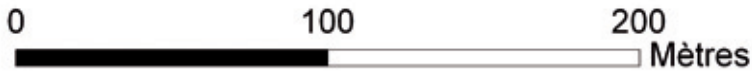


Etat d'avancement
des travaux - Octobre 2010

PARC D'ACTIVITES



BELLE FONTAINE



PETITE ENFANCE



PETITE ENFANCE, GRANDES ATTENTES

L'arrêté préfectoral validant définitivement la prise de compétence a été réceptionné par les services de la CCPOM en juillet 2010. Cette étape marque un tournant au sein de la politique globale de développement local de l'intercommunalité, sans perdre de vue les évolutions sociales et sociétales de ses habitants [travail, famille, ...].

RAPPEL DES BESOINS SUR LE TERRITOIRE

L'étude de besoins menée sur le territoire en 2009 a fait ressortir l'intérêt des parents ayant de très jeunes enfants [+de 67% d'entre eux] pour une structure d'accueil collectif [régulier ou ponctuel] sur la Communauté de Communes Pays Orne Moselle.

En effet, il ressort que les places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans chez les assistantes maternelles sont insuffisantes.

Tous les parents ne peuvent interrompre leur activité professionnelle, ou faire garder leur enfant par des membres de leur entourage.

APPORT DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIVES...

La hausse du nombre de mères et de grands-mères qui travaillent, le développement de la mobilité tant professionnelle que résidentielle des ménages, les chiffres de la monoparentalité, le développement de certaines communes constituent autant de facteurs nécessitant le développement de la prise en charge des jeunes enfants.

Au regard de l'évolution des modes de vie, la création de 4 structures « multi-accueil » [accueil régulier ou occasionnel] permettra de répondre à une partie des attentes des jeunes parents en matière de mode de garde et de proximité.

...ET INTERET DE L'ECHELON INTERCOMMUNAL EN MATIERE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

L'intercommunalité est un échelon d'intervention pertinent en matière d'action pour la petite enfance.

En effet, il y a une certaine homogénéité des problématiques observables au sein des différents bassins de vie de la CCPOM. Ainsi, l'intercommunalité semble être un échelon capable de répondre de manière cohérente aux problématiques liées à l'accueil de la petite enfance, et de gommer certaines disparités territoriales.





INTERVIEW D'UNE JEUNE MAMAN D'UNE CRECHE D'UNE VILLE ENVIRONNANTE

CCPOM : Pourquoi avoir opté pour ce mode de garde en structure collective ?

Une jeune maman : J'ai repris le travail au 3^e mois de ma fille. N'ayant pas trouvé de nourrice ayant les mêmes disponibilités que moi (emploi au Luxembourg), la crèche s'est imposée à moi comme choix de garde. De plus, la localisation (proximité gare et domicile) de la crèche était un atout.

CCPOM : Quelles étaient vos attentes ?

Une jeune Maman :

- Je souhaitais trouver une structure accueillante et sécurisante avec beaucoup de personnel (différents types de métier) en qui je pouvais avoir confiance. Ils sont omniprésents et aux petits soins avec les enfants.
- Je désirais également que la petite soit confrontée à d'autres enfants, et à d'autres adultes que ceux de sa famille.
- Je cherchais aussi à ce qu'elle s'épanouisse et à favoriser son éveil et son développement en côtoyant ce genre de structure ; une structure avec beaucoup de jeux et d'activités.

CCPOM : Vos besoins et vos attentes sont-ils satisfaits ?

Une jeune Maman : Oui, car ma fille est vraiment bien entourée par un personnel compétent, patient et dynamique. De plus, elle est devenue au fil du temps moins « sauvage » et plus calme. Elle fait de multiples activités et je vois ses progrès de jour en jour.

Commentaire : Cette jeune maman a montré l'intérêt d'une structure collective dans son quotidien et celui de son enfant.



OU EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

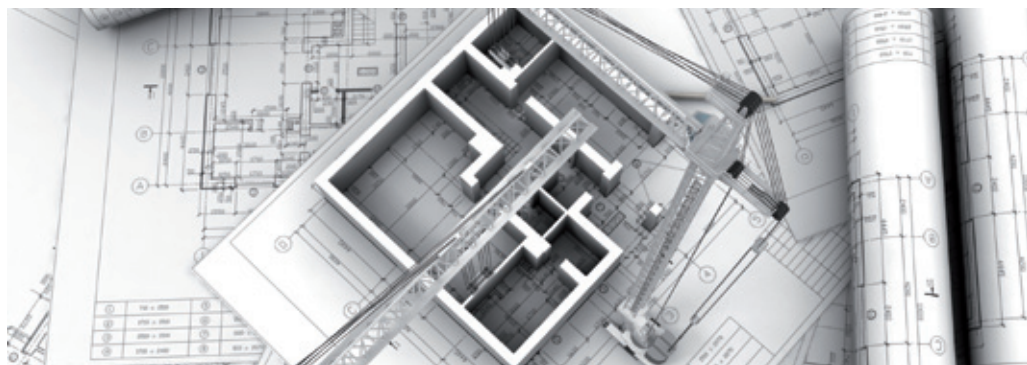
La CCPOM prépare activement les différentes phases nécessaires avant le démarrage effectif des travaux.

Les architectes devraient être choisis pour la fin de l'année, puis un avant-projet sommaire sera réalisé.

Rappel du lieu d'implantations des 4 structures « multi-accueil » sur le territoire, en accord avec les communes :

- Sainte-Marie-aux-Chênes ; cette structure couvrira le Plateau [Sainte-Marie-aux-Chênes, Montois-la-Montagne et Roncourt].
- Marange-Silvange ; cette structure couvrira les communes de Marange-Silvange, Bronvaux et Pierrevillers.
- Parc d'activités communautaire Belle-Fontaine ; cette structure couvrira la Vallée de l'Orne [Clouange, Moyeuve-Grande, Moyeuve-Petite, Rosselange et Vitry-sur-Orne].
- Amnéville.





Elaboration du 2^e programme local de l'habitat de la CCPOM

CONTEXTE

Le **Programme Local de l'Habitat (PLH)** est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) a élaboré son premier PLH, arrivé à échéance en septembre 2009.

Il convient, à présent, notamment afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions législatives, d'engager la procédure visant à l'élaboration du nouveau PLH.

C'est pourquoi, lors de sa réunion du 9 novembre 2009, le Bureau Communautaire de la CCPOM a décidé d'engager la procédure d'élaboration du nouveau PLH de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle.

LES PARTENAIRES :

- ✓ *Les collectivités territoriales : la Région Lorraine, le Département de la Moselle et les communes membres de la CCPOM,*
- ✓ *Le syndicat Mixte chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCOTAM),*
- ✓ *Un représentant du Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD),*
- ✓ *Les bailleurs sociaux présents sur le territoire,*
- ✓ *Les représentants d'associations d'insertion et de partenaires sociaux : la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, l'Union Départementale des Associations Familiales, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.*

OBJECTIFS

La CCPOM cherche, à travers son PLH, à **se donner les moyens de poursuivre et adapter la politique de l'habitat communautaire existante en réponse aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.**

DECOMPOSITION DES PHASES DE L'ETUDE

Le PLH est l'échelon pertinent retenu par la loi pour la programmation et l'évaluation de l'Habitat. Il comprend 3 grandes parties :

- un **diagnostic** sur le fonctionnement du marché local, du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique. Celui-ci est actuellement en cours de réalisation et devrait être finalisé en décembre 2010 ;
- un **document d'orientation** comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme devrait être rendu en avril 2011 ;
- un **programme d'actions détaillé** pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque commune, devrait être remis en septembre 2011.





ADIL 57 Association Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle

L'ADIL a pour objectif de fournir à l'ensemble des Mosellans **une information complète, neutre, objective et gratuite sur toutes les questions relatives à la thématique du logement.**

Les questions traitées par l'ADIL sont, par exemple, les éléments à prendre en compte pour le choix d'un logement, les prêts et aides au logement, les responsabilités en matière de construction, le droit à la location, la copropriété, etc.

Un conseiller juriste de l'ADIL 57 assurera la permanence et répondra aux questions financières,

juridiques et fiscales pour acheter, construire, vendre, améliorer, rénover un logement :

- plans de financement personnalisés,
- contrats avec les professionnels,
- dispositifs d'accès au droit,
- rapports locatifs, copropriété,
- impôts et fiscalité de l'immobilier,
- autorisations de construire, qualité de l'habitat,
- information sur les marchés locaux de l'habitat...

Cette information est complète, neutre, objective et gratuite.

L'ADIL de la Moselle est conventionnée par le Conseil Général et le Ministère en charge du logement.



**ADIL 57 / AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT
DE LA MOSELLE**

A SAVOIR

**Permanences
de l'ADIL 57**

Depuis février 2010, des permanences ont lieu au siège de la CCPOM le 2^e mercredi de chaque mois, de 14h à 17h.

Le calendrier des permanences est disponible auprès des services de la CCPOM et des communes.



LE DISPOSITIF PASS-FONCIER® : BILAN

RAPPEL DU DISPOSITIF

Les partenaires sociaux, la Caisse des dépôts et le gouvernement avaient annoncé, en septembre 2006, la mise en place d'un mécanisme de financement destiné à faciliter l'accession des ménages modestes à la propriété en dissociant l'acquisition du foncier de celle du bâti.

Ce nouveau dispositif était entré en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

Le principal objectif de cette opération était donc d'aider le financement des primo-accédants dans le neuf.

La CCPOM a mis en place ce dispositif en 2009, sous réserve d'un accompagnement financier des communes à parité avec la CCPOM.

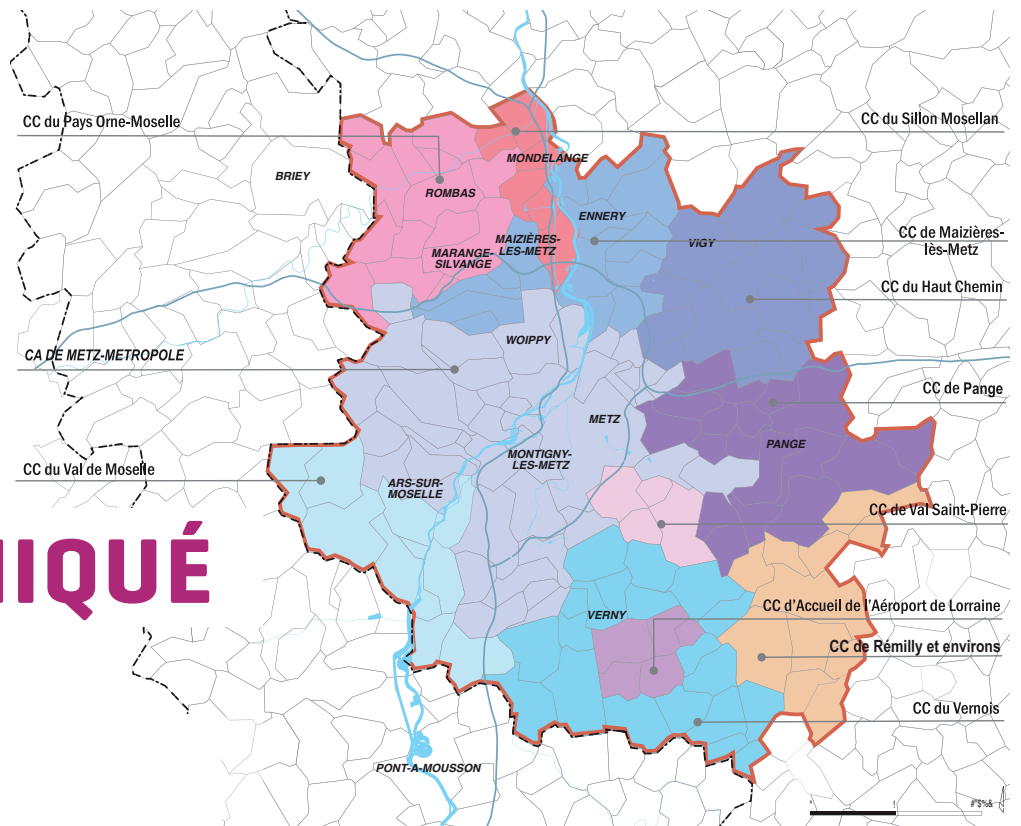
Ce dispositif a ainsi permis sur les années 2009 et 2010 d'aider à l'accession à la propriété de :

- **108 ménages** en constructions individuelles, pour un montant de subvention de 358 000 € [dont **179 000 €** des communes]
- **8 ménages** en constructions collectives, pour un montant de subvention de **25 000 €** [dont **12 500 €** des communes].

Michel Volle, Vice-président en charge de la commission «logement et cadre de vie» a déclaré «Cette opération a été un véritable succès comme le prouve les chiffres ci-dessus, et il est regrettable que ce dispositif disparaisse au 31 décembre 2010. Que sera le nouveau prêt à taux zéro ? Pour l'instant nous ne connaissons pas les conditions d'attribution, et surtout si ce dispositif sera aussi performant que le Pass-Foncier®».

Comme disent nos amis anglais : attendre et voir...

COMMUNIQUÉ



Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine [SCoTAM] s'étend sur un large territoire de 1136 km², allant de Richemont au Nord jusqu'à Louvigny au Sud, et de Sainte-Marie-aux-Chênes à l'Ouest jusqu'à Courcelles-Chaussy à l'Est. Il couvre ainsi 151 communes regroupées en 11 intercommunalités. Il concerne 370 400 habitants, soit plus de 36% de la population départementale.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui planifie les orientations d'aménagements et d'urbanisme du territoire pour les 20 ans à venir.

Outre l'objectif de répondre à l'obligation de concertation imposée par le législateur, la concertation préalable vise à :

- Informer la population de l'évolution du projet au fur et à mesure de l'avancement des principales étapes de son élaboration.
- Favoriser l'expression des habitants, des associations, ou de toute autre personne concernée, qu'il s'agisse de suggérer des objectifs ou des orientations ou encore de formuler des avis sur les analyses réalisées ou les dispositions envisagées.
- Enrichir le futur schéma par ces contributions.

Le Syndicat mixte chargé d'élaborer le document d'urbanisme à grande échelle «SCoTAM», lance sa démarche de concertation à destination des habitants du territoire.



Que signifie la concertation préalable ?

La démarche de concertation fait partie intégrante des politiques publiques actuelles des collectivités territoriales et dépasse en intérêt la seule obligation législative. Elle peut aller de la volonté d'« informer » ou « communiquer » à « faire participer » les habitants et associations locales aux grands projets de développement, d'aménagement et d'urbanisme.

Première phase de concertation sur le SCoTAM

Le SCoTAM, ce futur document cadre pour les politiques publiques locales en matière d'habitat, de développement économique, d'environnement ou encore de transports et déplacements, est également un projet de territoire qui engage l'avenir du bassin de vie messin. Il intéresse au quotidien tout habitant : se déplacer facilement vers son lieu de travail, trouver un logement adapté à ses attentes, profiter d'espaces naturels pour les balades dominicales... Le Syndicat mixte du SCoTAM a développé différents moyens pour informer et associer la population à ses réflexions.

Un registre pour recueillir les observations des habitants

Première étape dans la construction d'un projet de SCoT, le diagnostic permet de dresser un bilan des forces et des faiblesses du territoire, tout en mettant en évidence les opportunités pour préparer l'avenir. Il pose ainsi les grands défis à relever pour les 20 prochaines années. Les habitants peuvent désormais consulter le diagnostic territorial et sa synthèse et s'exprimer à travers un registre d'observations. La consultation du dossier de concertation pourra s'effectuer aux jours et horaires habituels d'ouverture du Syndicat Mixte du SCoTAM situé à Harmony Park, 11 boulevard Solidarité à Metz et dans les 11 intercommunalités membres**.

Un site Web pour suivre l'élaboration du SCoTAM

S'informer sur ce qu'est un SCoT, découvrir les spécificités et les richesses du territoire du SCoTAM et suivre les travaux d'élaboration de ce schéma, sont désormais possible via le site Web du Syndicat mixte du SCoTAM à l'adresse: www.scotam.fr

Les documents du SCoTAM seront accessibles sur le site au fur et à mesure de leur réalisation. Le public peut désormais consulter et télécharger le diagnostic territorial et sa synthèse. Il peut également y retrouver les différentes actualités du Syndicat mixte et transmettre ses questions et observations via un formulaire de contact. Parallèlement, un espace privé est créé pour faciliter les échanges d'informations et de documents avec les élus membres du SCoTAM.

Des réunions publiques pour partager le diagnostic du territoire

Le Syndicat Mixte du SCoTAM a lancé le coup d'envoi de ses réunions publiques en octobre 2010 : cinq rencontres ont été organisées dans différents secteurs géographiques du territoire du SCoTAM pour présenter le territoire, sa diversité, son fonctionnement et son organisation. Ces réunions ont été également l'occasion d'échanger sur les constats dégagés dans le diagnostic de territoire. Une exposition itinérante a accompagné chaque réunion publique. Elle est aujourd'hui consultable au siège du Syndicat mixte depuis la fin du mois de novembre 2010.



Contacts

• **Angélique HARMAND**
Responsable du Syndicat Mixte
Tél. 03 87 39 89 89
aharmand@metzmetropole.fr

• **Fatiha El Houda DRICI**
Chargée de mission communication et concertation
Tél. 03 87 39 82 22
fdrici@metzmetropole.fr

• **Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM**
Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Tél. 03 87 39 82 22 - Fax. 03 87 39 07 50
www.scotam.fr

** Consultation du registre de concertation au niveau des 11 intercommunalités du SCoTAM : CA Metz Métropole: Harmony Park - 11 bd Solidarité à Metz, CC Val de Moselle : Place de la Gloriette à Ancy-sur-Moselle, CC Vernois : 11 cour du Château à Verny, CC Val Saint Pierre : Mairie de Peltre - 1 rue Gargan, CC Pays de Pange : 1B route de Metz à Pange, CC Pays Orne-Moselle : 34 Grand'Rue à Rombas, CC Haut Chemin : 4 place de l'Eglise à Vigny, CC Sillon Mosellan : 1 rue Georges Coupard à Hagondange, CC Maizières-lès-Metz : 1 Place de la Gare à Maizières-lès-Metz, CC Rémyilly : 22 rue Auguste Rolland à Rémyilly, CC Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine : Mairie de Goïn - 10 rue Principale.



... VITRY-SUR-ORNE



En passant par Vitry-sur-Orne, son prestigieux passé viticole ne saute pas forcément aux yeux. Pourtant l'histoire de Vitry est intimement liée à la vigne et à l'Abbaye du Justemont, créée en 1124 par l'Evêque de Verdun. L'abbaye donnera ses lettres de noblesse au vignoble vitryen et lui permettra de prospérer de longues années. Située sur les côtes, à 420 mètres d'altitude, la vigne occupait une grande partie du paysage. Village vigneron, vers le milieu du XIX^e siècle, le vignoble de Beuvange-Justemont a connu son apogée avec 72 ha de vigne, sans compter 28 ha à Vitry et 24 ha à Clouange.

Encore au début de ce siècle, le village était particulièrement viticole et toutes les terres étaient exploitées ; la vigne grimpait pratiquement jusqu'au sommet de chaque coteau.

C'est dans ce riche passé que baignent les racines rurales de la commune et son rapport privilégié à l'environnement.

CARTE D'IDENTITE

Nom : **Vitry-sur-Orne**
 Code Postal : **57 185**
 Surface : **761 hectares**
 Canton : **Moyeuvre-Grande**
 Communauté de Communes :
Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
 Arrondissement :
Thionville Ouest
 Sous-préfecture :
Thionville
 Département :
Moselle

Opération pilote

L'Environnement c'est aussi le cheval de bataille de la commune depuis de nombreuses années. Engagée dans une politique environnementale globale, la municipalité est régulièrement sous les feux des projecteurs médiatiques pour ses actions innovantes et volontaristes en la matière.

Le symbole en est sans aucun doute Pilote, le cheval de trait municipal qui depuis juillet 2007 arpenté les rues du village. Ce choix d'intégrer le cheval au cœur de la ville a surtout une dimension philosophique : la nature revient dans la ville. Parfait médiateur social, le cheval est un trait d'union entre les classes d'âges, les groupes sociaux, les ruraux et les urbains. La force tranquille de ce magnifique cheval ardennais apporte sérénité et quiétude dans

les rues de la commune, à la différence du bruit de moteur plus stressant que les bruits de sabots sur la chaussée. Le cheval impulse un autre rythme. En faisant appel à la sensibilité de chacun devant son imposante stature, il semble être capable de stopper un instant la course frénétique de la vie quotidienne.

Mais la politique environnementale à Vitry est plurielle et multiforme. Chaque service, chaque compétence municipale est régulièrement revisitée, réévaluée avec le souci permanent de préserver notre environnement. La préservation de nos ressources, la réduction de la pollution liée aux déplacements, l'administration éco-responsable ou encore l'éducation à l'environnement des plus jeunes sont des combats permanents.

Une commune en pleine croissance

Vitry-sur-Orne, c'est aussi une commune en pleine croissance au cœur de la Vallée de l'Orne. Les chiffres des derniers recensements montrent bien cette poussée démographique vitryenne. Vitry progresse significativement [+271 habitants]. Et si le dernier recensement officiel fait état de 2 603 habitants la réalité est aujourd'hui plus proche des 3 000 habitants. Résultat d'une politique foncière menée depuis de nombreuses années cette urbanisation de plus de 20 ha s'est faite avec le souci de préserver l'environnement et de développer une véritable mixité sociale.

Ainsi par exemple, plus de 120 logements sociaux ont été créés à Vitry sur les 10 dernières années. Au sein de la Vallée de l'Orne, dans un tissu urbain et industriel dense, Vitry cultive donc sa différence en restant proche de la nature, avec le souci de continuer à grandir raisonnablement et d'accueillir toutes les populations pour bien vivre ensemble dans un cadre de vie privilégié.



LES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

Soucieux de protéger son environnement, la CCPOM a engagé la construction et la mise aux normes de déchèteries communautaires. Elles sont au nombre de quatre réparties sur le territoire communautaire :

à Amnéville [à «Moulin Neuf»], à Marange-Silvange, à Moyeuvre-Grande et à Sainte-Marie-aux-Chênes.

Cette harmonisation a permis entre autre d'uniformiser les horaires d'ouverture mais également les déchets acceptés au sein de celles-ci. Les déchèteries ont vu leurs tonnages augmenter entre 2002 et 2009 d'environ 44%.

Au cours de l'année 2009, ce sont 9 824 T de déchets qui ont été collectés sur l'ensemble des déchèteries.

Cette évolution s'explique en partie par une fréquentation forte des habitants mais également par l'acceptation de nouveaux déchets comme par exemple les déchets électriques et électroniques [écran, lave-vaisselle...], les lampes et néons...

Malgré toutes ces actions, la CCPOM déplore toujours des dépôts sauvages à proximité des déchèteries et des dégradations au sein de ces sites.

Horaires d'ouverture :

Déchèterie de Marange-Silvange (ZAC de Jailly) et de Moyeuvre-Grande (PAC Deux Rivières)

	HIVER		ETE	
Lundi	9h30-12h		9h30-12h	
Mardi	9h30-12h		9h30-12h	14h-18h
Mercredi		14h-16h	9h30-12h	14h-18h
Jeudi		14h-16h		14h-18h
Vendredi	9h30-12h	14h-16h		14h-18h
Samedi	9h30-12h	14h-16h	9h30-12h	14h-18h

Déchèterie de Amnéville "Moulin Neuf" (près du pont de Vitry-Sur-Orne) et de Sainte-Marie-aux-Chênes (rue Ménard, Z.I.L IDA)

	HIVER		ETE	
Lundi		14h-16h		14h-18h
Mardi		14h-16h		14h-18h
Mercredi	9h30-12h		9h30-12h	
Jeudi	9h30-12h	14h-16h	9h30-12h	14h-18h
Vendredi	9h30-12h	14h-16h	9h30-12h	14h-18h
Samedi	9h30-12h	14h-16h	9h30-12h	14h-18h

Nous vous rappelons que le basculement ETE/HIVER s'effectue aux changements officiels d'horaires [ETE : dernier dimanche de mars, HIVER : dernier dimanche d'octobre].

A SAVOIR...

LA DEMATERIALISATION

La CCPOM a changé son mode de transmission des actes administratifs et des convocations des élus depuis 2007. Elle procède désormais à la dématérialisation, ce qui consiste en la transmission d'actes administratifs par voie électronique [encore appelée «télétransmission»].

Cette dématérialisation a permis à la CCPOM de diminuer significativement sa consommation de papier ainsi que les coûts d'impression des documents et les frais d'envois [l'affranchissement]. Depuis un an, la CCPOM essaie d'appliquer ce système de dématérialisation pour sa gestion financière.

La CCPOM s'efforce donc de revoir ses activités et ses méthodes de travail afin de veiller à ce que ces processus aient le minimum d'impact sur l'environnement et donc de l'inscrire dans les nouveaux schémas du développement durable.

Demande de subvention pour un ravalement de façades MODE D'EMPLOI

1 Travaux à faire réaliser par une entreprise ou un artisan sur les façades visibles de la voie publique

1. Demande du propriétaire

Courrier à adresser à la CCPOM en indiquant l'adresse du bâtiment concerné et les coordonnées téléphoniques du demandeur.

2. Conditions d'éligibilité :

- Bâtiment âgé de plus de 25 ans
- Situé dans le périmètre d'éligibilité défini par les communes de la CCPOM

Si l'une des deux conditions n'est pas remplie, le dossier est non éligible

Si les deux conditions sont réunies, le dossier est recevable

Transmission des coordonnées du demandeur au CALM pour le montage du dossier

2 Montage du dossier

Le CALM prend contact avec le demandeur pour monter le dossier de subvention.

- Préconisations pour le projet de ravalement [complément éventuel au devis]
- Aides techniques
- Aides au montage du dossier

Une fois le dossier complet

Passage en commission technique à la CCPOM. Si avis favorable de la commission, autorisation de démarrage des travaux selon les préconisations du CALM.

2 documents sont indispensables avant le démarrage des travaux (sous peine de perte de l'éventuelle subvention) :

- Accord de la CCPOM après passage en commission
- Déclaration de travaux et accord de la mairie concernée

3 Réalisation des travaux

- Le demandeur fait réaliser les travaux suivant le devis présenté.
- Une fois la facture acquittée, il la transmet à la CCPOM.
- Le CALM vérifie sur place la conformité des travaux réalisés.

Passage en commission technique et en bureau communautaire à la CCPOM pour paiement de la subvention.

Pour tout renseignement complémentaire, Gwénaëlle WARKEN
03.87.58.32.32 / g.warken@ccpom.fr

Côté Habitat et Cadre de vie

ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

17 quai Paul Wiltzer - BP 31035 - 57036 METZ
Tél : 03 87 34 34 57
www.anah.fr

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

4 boulevard du Pontiffroy - 57000 METZ
Tél : 08 20 25 57 10
www.caf.fr

ADIL

(Association Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle)

8, rue Gambetta - 57000 METZ
Tél : 03 87 50 02 60 - Mail : contact@adil57.fr

CALM

(Centre d'Amélioration du Logement de Moselle)

24 rue du Palais - 57040 METZ Cedex 1
Tél : 03 87 75 32 28
www.calm-logement.fr

CLLAJ du Bassin d'emploi de Metz

(Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)
33 bis bd Maginot - 57000 METZ - Tél : 03 87 39 08 28

Côté Environnement

ADEME Lorraine

(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Energies)

34 Av André Malraux - 57000 Metz
ademe.lorraine@ademe.fr
www.ademe.fr

Côté Développement Economique

HOMEGAL - Pépinière d'entreprises

Centre d'Activités Economiques de Franchepré
54240 JOEUF

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél : 03 82 47 11 00 / Fax : 03 82 47 11 05
Homegal2@wanadoo.fr

CLUB ENTREPRENEURIAL

Centre d'Activités Economique de Franchepré
54 240 JOEUF
club.entrepreneurial@gmail.com

LES SORTIES... À ROMBAS

> Vendredi 21 janvier – 20h30

Faites entrer Fabrice Eboué

Humour – une production Label LN
ESPACE CULTUREL DE ROMBAS

Place de l'Hôtel de Ville – Tarif unique 25 €
Repéré aux côtés de Jamel Debbouze et de sa troupe, le Jamel Comedy Club, Fabrice Eboué est sans nul doute un des leaders de la nouvelle scène comique française. Avec sa bouille ronde, ses cheveux hirsutes et ses répliques qui tuent, il rit de tout et n'épargne personne : les blancs, les noirs, les jaunes, les juifs, les musulmans, les catholiques, les homos, les tueurs en série, les dépressifs, les Français, les étrangers, et surtout lui-même !

Infos / Réservations Office Municipal de la Culture de Rombas : 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com
Et réseaux habituels
Placement assis numéroté

> Vendredi 4 février – 20h30

Nilda Fernandez

Chanson du monde

ESPACE CULTUREL DE ROMBAS

Place de l'Hôtel de Ville – Tarif plein : 20€
Il avait signé il y a quelques années « Nos fiançailles » et sa voix si singulière a incontestablement marqué les esprits. Aujourd'hui, après avoir vécu en Russie, monté un spectacle avec des artistes de cirque à Cuba et mis en scène Carmen avec des artistes de flamenco, il reprend la route en solo pour partager ses mélodies aux influences multiples issus de ses nombreux voyages.

Infos / Réservations Office Municipal de la Culture de Rombas : 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com
Et réseaux habituels
Placement assis numéroté



> Samedi 19 février – 20h30

C'est pas gagné ! Théâtre

ESPACE CULTUREL DE ROMBAS

Place de l'Hôtel de Ville – Tarif plein : 28€

Une soirée Théâtre co-produite avec Anim 15 Productions. Ecrit et mis en scène par Patrick Chêne. Avec Juliette Chêne, Jean-Charles Chagachbanian, Nassima Benchicou.

Antoine et Stéphanie ont vécu ensemble pendant dix ans. Elle a subitement mis fin à l'histoire il y a six mois. Antoine n'a pas vraiment compris pourquoi... Ce soir, ils vont se retrouver dans l'appartement qu'elle n'a pas quitté...

Parallèlement à son parcours télé tourné d'avantage vers le sport, Patrick Chêne a toujours écrit... livres, fictions ou encore polars. A travers cette pièce, on découvre pour la première fois son travail d'auteur de théâtre et de mise en scène.

Infos / Réservations Office Municipal de la Culture de Rombas : 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com
Et réseaux habituels
Placement assis numéroté

> Mardi 8 mars – 20h30

Thomas Ngijol « A block ! »

Humour – une production Label LN
ESPACE CULTUREL DE ROMBAS

Place de l'Hôtel de Ville – Tarif unique 25 €

Thomas Ngijol est, comme Fabrice Eboué, issu du Jamel Comedy Club. C'est dans Le Grand Journal de Michel Denisot qu'il commence à promener sa classe et sa nonchalance comique qui lui valent les faveurs du public. Fort de son expérience théâtrale, il évoque ici avec dérision et finesse le terrorisme, les banlieues, la religion, et les relations hommes-femmes.

Infos / Réservations Office Municipal de la Culture de Rombas : 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com
Et réseaux habituels – Placement assis

> Du 19 mars au 03 avril

FESTIMÔM – Mille histoires

Infos / Réservations Môm'Théâtre : 03 87 67 74 79 ou
reservations@momtheatre.com
www.momtheatre.com

6e édition de cette biennale festive consacrée au jeune public. Un événement à vivre en famille pendant trois semaines dans toute la ville avec des spectacles, des expositions, des surprises et un week-end d'ouverture gratuit sur la Place de l'Hôtel de Ville avec fanfare, manège et le meilleur du Nouveau cirque !!!

Programme disponible prochainement au Môm' Théâtre [Maison de l'Enfance] et sur www.momtheatre.com

> Vendredi 1^{er} avril à 20h30

Les Têtes Raides

ESPACE CULTUREL DE ROMBAS Place de l'Hôtel de Ville – Tarif : 20€ / 18€ / 10€

Leurs 20 ans de carrière fêtés, les huit complices emmenés par le charismatique Christian Olivier (et sa voix reconnaissable entre toutes) travaillent actuellement dans la plus grande confidentialité sur un nouvel album... Très attendue, cette sortie nous permettra de retrouver un groupe phare de la scène française qui navigue subtilement entre chanson réaliste et rock alternatif. Référence ultime pour la jeune génération, d'Olivia Ruiz à Soan, cet univers visuel, sonore et poétique ne laissera personne insensible.

Infos / Réservations Office Municipal de la Culture de Rombas : 03 87 67 86 30
www.espace-culturel-rombas.com & réseaux habituels – Placement libre

> Dimanche 3 avril à 17h – Dès 5 ans

SPECTACLE DE CLÔTURE CONCERT ELECTRO-VIDEO

ESPACE CULTUREL DE ROMBAS

Place de l'Hôtel de Ville

Carton Park L'Armada Productions (Bretagne)
Claviers + voix : Mami Chan, Laptop + guitares : Norman Bambi, Laptop+ukulélé : Gangnol, Visuels : Guillaumit
Le concert Carton Park nous emmène dans des attractions aux allures de fêtes foraine en carton, où chaque morceau est l'occasion d'expérimenter un nouveau manège sonore et visuel. Une balade en haut des montagnes russes et en bas dans la forêt ; avec des Vikings, une princesse, des robots et tout ce qu'il faut. Avec une esthétique et un rythme qui vont dérouter les parents mais électriser les enfants, Carton Park sera une occasion drôle et décalée de faire la fête tous ensemble pour clôturer le Festival et la saison !

Tarif unique – 7€ / Durée – 60'

Repérer bien les + du Festival : expositions, formations, ateliers et des surprises ...



> Samedi 9 avril - 20h30

Nuit de l'Impertinence

Humour

ESPACE CULTUREL DE ROMBAS

Place de l'Hôtel de Ville

co-produit avec BSM Production sous le parrainage de Didier Porte.

IMPERTINENCE: Attitude de quelqu'un qui cherche à choquer par la liberté, le caractère déplacé, l'insolence de ses manières, de ses paroles ... [déf. Larousse].

Cette 1^{ère} édition donnera carte blanche à quelques humoristes qui s'exprimeront sur l'actualité.

Programmation en cours avec Laurent Violet et Manu Pratt.

Infos / Réservations Office Municipal de la Culture de Rombas : 03 87 67 86 30

www.espace-culturel-rombas.com

Et réseaux habituels

Tarif plein : 19€ - placement assis numéroté

> DIMANCHE 17 avril 2011 - 15h

Concert de printemps de la

CONCORDIA

sous la direction de Patrick Peltier

ESPACE CULTUREL DE ROMBAS

Place de l'Hôtel de Ville

> Samedi 14 mai - 20h30

Christophe Alévêque est

Super Rebelle !

... enfin ce qu'il en reste.

Humour - Tarif plein : 25€

ESPACE CULTUREL DE ROMBAS

Place de l'Hôtel de Ville - BSM Production

L'humoriste Christophe Alévêque endosse son déguisement et pointe du doigt ce qui cloche dans ce monde sans pour autant verser dans le sérieux.

Son ironie fait mouche, preuve qu'on peut rire les yeux grands ouverts.

Un spectacle corrosif et décalé mis en scène avec son complice Philippe Sohier.

Infos / Réservations Office Municipal de la Culture de Rombas :

03 87 67 86 30

www.espace-culturel-rombas.com

Et réseaux habituels

Placement assis numéroté

> Samedi 21 mai - 20h30

Stephan Eicher

Chanson - Tarif plein : 28€

ESPACE CULTUREL DE ROMBAS

Place de l'Hôtel de Ville

Après le triomphe de sa précédente tournée «Eldorado», l'artiste helvète revient en 2011 avec un show original qui fera la part belle à la mise en scène et aux lumières pour accompagner énergiquement ses nouveaux titres très attendus par un public fidèle.

Un moment fort qui clôturera en toute beauté cette onzième saison.

Infos / Réservations

Office Municipal de la Culture de Rombas :

03 87 67 86 30

www.espace-culturel-rombas.com

& réseaux habituels

Placement libre



AU GALAXIE AMNEVILLE



BHARATI

Comédie musicale indienne

24/11/2010 - 20H30

25/11/2010 - 20H30

MICHEL LEEB

02/12/2010 - 20H30

SHAKIRA

05/12/2010 - 19H30

POLLUX

«le manège enchanté»

07/12/2010 - 20h30

POP-ROCK PARTY

R.Kolinka, Anaïs,
L.Bertignac,
S. Eicher, Jim Kerr...
18/12/2010 - 20h



YANNICK NOAH

26/01/2011 - 20H

«MANA» LES FARFADAIS

30/01/2011 - 16H

STEPHANE ROUSSEAU

10/02/2011 - 20H30

LES PLUS BEAUX

NUMEROS DU MONDE

11/02/2011 - 20h30

ABBA MANIA

04/02/2011 - 20H30

TIKEN JAH FAKOLY

05/02/2011 - 20H

MOZART L'OPERA ROCK

19/02/2011 - 15H & 21H

MOZART L'OPERA ROCK

20/02/2011 - 14H

JAMES BLUNT

07/03/2011 - 20H

CHANTAL GOYA

20/03/2011 - 15H

SADE

20/05/2011 - 20H

AU CASINO

VERONIC DICAIRE

16/11/10 - 21H - assis numeroté

JUSTIN NOZUKA

18/11/10 - 20H - debout

ARTHUR

9/02/11 - 21H - assis numeroté

YODELICE

16/03/11 - 21H - debout

LIANE FOLY

26/04/2011 & 27/04/2011
20H30 - assis numeroté

RAPHAEL

24/05/11 - 20h30 - debout
25/05/11 - 20H30 - assis numeroté